



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ordre du jour

Question écrite n° 108003

Texte de la question

M. Jacques Bascou attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur le projet de réforme concernant les syndicats de copropriétés. Près de 8 millions de nos concitoyens sont copropriétaires et attendent cette réforme pour lutter contre les abus dont ils sont victimes de la part de certains syndicats. Ainsi, le compte bancaire séparé, normalement obligatoire dans toute copropriété n'est que très rarement ouvert, les syndicats augmentant alors leurs honoraires de 20 % voire plus. Le projet de loi de la chancellerie concernant les syndicats prévoyait que l'ouverture du compte bancaire séparé soit obligatoire, ce que demandaient depuis des années les copropriétaires. Malheureusement cette mesure ne serait plus à l'ordre du jour. Pire, c'est l'ensemble même du projet de loi qui semble aujourd'hui remis en cause. Au-delà du compte bancaire séparé obligatoire, les tarifs de certaines prestations dont le syndic détient l'exclusivité (l'état daté par exemple) doivent selon les associations de consommateurs être encadrés. Enfin, une commission disciplinaire doit être mise en place pour assainir la profession. Il lui demande quelle suite il envisage de donner à ce projet de réforme en faveur de la protection des copropriétaires contre les abus.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a engagé une réflexion approfondie sur la réforme des conditions d'exercice des activités d'entremise et de gestion immobilières. Il a pour ce faire procédé à une vaste consultation des acteurs publics et privés intervenant dans le champ de cette réforme. À ce jour, la nouvelle version de l'avant-projet de loi établie par la Chancellerie à l'issue de cette concertation fait l'objet de dernières discussions au niveau interministériel. Le Gouvernement est en effet particulièrement attaché, compte tenu de l'impact de la réforme envisagée sur le secteur de l'immobilier et du logement, à ce que le texte présente un niveau optimal de sécurité juridique pour l'ensemble des consommateurs et professionnels concernés.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bascou](#)

Circonscription : Aude (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108003

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Justice et libertés

Ministère attributaire : Justice et libertés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mai 2011, page 4724

Réponse publiée le : 16 août 2011, page 8881